



Assurance credit revolving

Par **moussi**, le **12/10/2009** à **13:34**

Bonjour, rnma femme à pris un credit revolving en 1998 sans que je le sache, elle ne travaillait pas à l'époque donc elle m'a mis co-empreunteur avec la complicité de son banquier. je n'ai signé aucun document. elle avait pris une assurance et pensait être assurée ainsi que le co-empreunteur. je suis actuellement en arrêt de travail. ma femme a fait marcher l'assurance et surprise le co-empreunteur n'est pas assuré car non déclaré par le banquier. rnma question est la suivante. rnla responsabilité incombe au banquier qui a fait un faux on me déclarant co-empreunteur sans mon aval ou l'assurance qui dit que je ne suis pas l'empreunteur. rnmerci d'avance.

Par **chaber**, le **13/10/2009** à **06:08**

Bonjour, rnL'assurance liée à un crédit peut être souscrite par l'emprunteur seul, ou par chacun des co-empreunteurs. Mais les garanties ne s'appliquent qu'à la personne assurée